

Département de la
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

Ville de ROYAN

Réunion du Jeudi 25 Mai 1961 , à 20 h 30

OBJET :

**Demande du conces-
sionnaire des chaises
sur les promenades**

61.061

Le Jeudi vingt cinq mai mil neuf cent soixante et un à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le Vendredi 19 Mai 1961

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, LANOUE, MOUCHOT, LANUSSE, BISCAYE, GUILLAUD, LAMOUCHE, ETCHEBER, REIX, NARTEAU, BUJARD, GALLAND

Excusés : MM. MONGRAND, POUGET

Représentés : M. BRENUSSEAU PAR M. ROCHEDEREUX
M. FLAHAUT par M. BISCAYE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 15 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. Ballanger, concessionnaire des chaises sur les promenades, demande un relèvement du tarif concernant les chaises et les chaises longues, qui est actuellement de 0 f 10 et 0 f 25. Il demande que ce tarif soit porté à 0,15 et 0,30.

La Commission des Finances donne un avis favorable à cette demande et propose au Conseil Municipal la délibération suivante :

Le Conseil Municipal

Vu la demande présentée par M. Ballanger, concessionnaire des chaises sur les promenades

Vu l'avis de la Commission des Finances

décide

- d'autoriser M. Ballanger à percevoir les nouveaux tarifs suivants :

0,15 pour chaises
0,30 pour les chaises longues

à compter du 1er Juin.

- que le tarif des fauteuils 0,20 , restera inchangé et que les parasols continueront à être fournis gratuitement.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre "M. les membres présents

Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



M. Rocheteau

APPROUVE

Rochefort s/Mer le 6 Juin 1961
Le Sous Préfet : JIVOCHEL

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 9 Juin 1961
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



Rocheteau